

Le Sycfi et l’Afref lancent le premier **répertoire professionnel** des consultants-formateurs

La démarche d’inscription à ce répertoire reposera sur le volontariat et un processus d’*“habilitation par les pairs”* plutôt que dans une dynamique de certification, précise le président du syndicat des consultants-formateurs indépendants. Reste que l’objectif est de *“garantir l’ouverture de cette profession à tous... sauf à ceux qui n’ont rien à y faire”*.



La question de l’identité professionnelle des formateurs *freelances* et les actions à mener en vue de les valoriser, le Sycfi (syndicat des consultants-formateurs indépendants)¹ se la pose depuis

longtemps. En 2011, dans son ouvrage *Profession, formateur-consultant*, l’organisation syndicale – alors le Sicfor – développait déjà une réflexion sur les pistes à explorer pour valoriser l’identité des indépendants dans un contexte

de crise. Une thématique entrée, depuis, en résonance avec les travaux de l’Afref (Association pour la réflexion et l’échange sur la formation)² qui avait fait de cette thématique l’enjeu majeur de sa première Université d’été, tenue

en juillet dernier. Et cette convergence d'esprit entre le *think tank* et le syndicat professionnel a accouché, fin septembre, d'un premier répertoire professionnel des consultants-formateurs indépendants (RP-CFI), susceptible d'offrir à ces derniers une identification professionnelle spécifique et lisible.

Davantage label que registre

"Ce projet, c'est le résultat d'un beau partenariat entre l'Afref et le Sycfi", résume Lionel Soubeyran, président du syndicat professionnel, interrogé par *L'Inffo*. Un projet initié en mars dernier et facilité par la présence des deux associations à la même table du Collectif des présidents d'associations pour l'amélioration de la formation professionnelle. Mais si ce répertoire – qui se veut davantage label que registre – ambitionne de permettre aux *free-lances* de se doter d'un corpus professionnel et éthique commun, il n'a pas pour autant vocation à faire du métier de formateur-

consultant une profession "à ordre" à l'image des médecins, notaires ou infirmières. "La démarche d'inscription à ce répertoire repose sur le volontariat et s'inscrit dans un processus d'habilitation par les pairs plutôt que dans une dynamique de certification", précise le président du Sycfi. L'objectif ? "Garantir l'ouverture de cette profession à tous... sauf à ceux qui n'ont rien à y faire", assène-t-il. Un

impératif, dans une profession particulièrement éclatée, dont l'activité économique repose énormément sur le bouche à oreille et où un seul formateur médiocre peut entacher la réputation de nombre de ses collègues auprès des acheteurs de formation.

Commission d'habilitation...

Mais au-delà de l'obtention d'un "label qualité" pour les formateurs acceptant de se plier aux règles du répertoire – lesquelles imposent de fournir à la "commission d'habilitation" un certain nombre de garanties concer-



Lionel Soubeyran, président du Sycfi

nant les compétences, l'expérience et la déontologie du postulant – c'est la volonté de professionnalisation des formateurs-consultants indépendants qui a entraîné l'adhésion de l'Afref dans cette coopération. "En développant ce répertoire et en développant son identité professionnelle, ce métier s'inscrit dans une démarche qui renforce sa légitimité sociale", explique Fabrice Gutnik, président de l'Afref. Hors de question, en effet, que le répertoire ne se transforme en "réseau de copains", insiste Lionel Soubeyran, puisque la commission d'habilitation prévue dans

le dispositif sera composée de deux équipes distinctes, qui chacune, étudieront "à l'aveugle" – sans connaître l'identité du postulant – les candidatures qui leur seront transmises avant de rendre leur verdict.

... et conseil scientifique

Si, aujourd'hui, l'Afref et le Sycfi constituent la colonne vertébrale de ce répertoire professionnel, l'ambition des deux fondatrices reste de lui garantir une évolution permanente, en fonction de l'actualisation de l'environnement juridique, technique,

jurisprudentiel ou social de la formation professionnelle continue. Une évolution qui sera du ressort de douze experts composant le futur "conseil scientifique" du dispositif, qu'il s'agisse de représentants des clients des formateurs *free-lances* (organisations patronales), d'agents de l'État (DGEFP) ou même d'acteurs issus d'institutions comme la Fédération de la formation professionnelle (FFP), le Cnam, les Cités des métiers...

Une consultation en ligne est en cours

À ce titre, et avant toute mise en œuvre définitive, l'Afref et le Sycfi souhaitent soumettre ce projet RP-CFI à l'appréciation des professionnels, des pouvoirs publics et des acteurs économiques concernés afin de l'amender et de l'enrichir de leurs suggestions. "Nous pouvons imaginer que toutes ces instances seront susceptibles de participer à la vie de ce répertoire et contribueront ainsi à l'évolution du métier de formateur-consultant", espère Lionel Soubeyran, dont l'organisation lance, entre le 1^{er} et le 30 octobre, une consultation en ligne sur son site internet avant que la version définitive du RP-CFI ne soit publiée le 15 novembre, en vue de l'ouverture définitive fixée au 1^{er} janvier 2014.

■ Benjamin d'Alguerre

1. www.sycfi.org
2. <http://fr.afref.org>



Fabrice Gutnik, président de l'Afref